

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 FEVRIER 2015

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique PILLARD, Raphael CASTIGLIA, Mathieu JACQUINOD, Sébastien JERDELET, Gabriel PILLET, Laurent SAINT CYR, Annie POLTANI, Marie Christine POCHE, Florence CARTANT, Cédric GRIVET, Rémi MOLLON, Alexandra MOLLON

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Présentation par l'Office National des Forêts du projet de pistes forestières en forêt communale de Confort.

Bernard DURAFFOUR, agent patrimonial de l'Office National des Forêts, présente le projet de construction de pistes forestières et de mise aux normes des infrastructures de la forêt communale. Ce projet avait fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2014.

Les travaux proposés représentent 1440m de routes à camions, 2490m de pistes accessibles aux véhicules et 1800m de pistes à tracteurs, soit une longueur totale de 5730m pour une surface desservie de 77 hectares. Un ordre de priorité est établi par l'ONF dans le cas où la commune ne souhaiterait effectuer qu'une partie des travaux.

Ce projet estimé à un montant de 85 743 € HT serait éligible à subventionnement Etat / Europe à hauteur de 40%, porté à 70% si ces travaux sont regroupés avec des travaux similaires dans la forêt de Lancrans. Le financement de la part communale pourrait être assuré en partie par la vente d'un lot de bois de 400 m³ dans la parcelle A (vente d'automne).

Le maire indique qu'une décision sera prise par le conseil municipal après l'assurance auprès des services de la Direction Départementale des Territoires du subventionnement du projet, certitude sur l'association avec la commune de Lancrans et en fonction des possibilités financières de la commune.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2014

Le compte rendu de la séance précédente du 29 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 – Finances - Débat d'Orientation Budgétaire

La situation des programmes d'investissement terminés en 2014 est présentée : bâtiment de l'école (châssis de toiture), Tram Bar (chauffage), service incendie (extincteurs), réhabilitation de la cure, appartement communal (chauffage), éclairage public (rue des trois rochers, des jardins et abords de la cure), église (modernisation électrique).

Pour l'année 2015 sont maintenus ou créés les programmes suivants :

- réserve foncière (terrain école, Menthières et frais de notaire)
- Aménagement du cimetière (columbarium)
- Mobilier matériel mairie et centre d'exploitation
- Mobilier matériel scolaire et périscolaire
- Création de pistes forestières (programme ONF)
- travaux de voirie (Pelouse de la cure, grillages, ...)
- Toiture de l'église (pose d'arrête neige) et réparation des vitraux
- Mobilier urbain
- Sécurité à la traversée du village
- Projet d'école

En ce qui concerne le budget eau et assainissement, les programmes correspondant au réseau de transport des effluents vers Bellegarde et à la desserte des routes de Cumont, chemin de Pré Marin et Voie du Tram se sont terminés en 2014. Pour 2015 est retenue l'étude de faisabilité de la mise en séparatif de la rue du Closet.

3 – Location de l'appartement communal situé à l'étage du bâtiment de la mairie

Le maire indique que le bail en cours se terminant le 31 janvier 2015 ne sera pas reconduit. Le conseil municipal à l'unanimité décide de louer ce bien sous bail précaire, durée de location de 12 mois, montant du loyer mensuel de 350 euros et dépôt de garantie de 350 euros à régler en même temps que le premier loyer.

4 – Dénomination de rue

Sur proposition des propriétaires, la voie desservant le lotissement « La Crâz » sera dénommée Rue des grands prés.

5 – Services périscolaires.

Accueil : ce service est utilisé en moyenne par 4 et 8 enfants pour les deux ½ heures du matin, 10, 7 et 5 enfants pour les trois ½ heures en soirée. A signaler des problèmes persistants de cohabitation avec la classe voisine.

Restauration scolaire : ce service est maintenant fréquenté par 30 élèves en moyenne. La qualité des repas est supérieure à celle de l'an dernier et donne satisfaction. Le nombre d'utilisateurs est en hausse régulière.

Temps d'activités périscolaires : après un premier trimestre de mise en œuvre difficile, le fonctionnement s'est amélioré et le planning est à peu près respecté. Le fonctionnement devra être complètement revu pour la rentrée de septembre.

6 – Urbanisme

Permis de construire n° 0007 (Guy MATHIEU) : refusé
Permis de construire n° 0008 (Nicolas OLIVO) : accordé
Permis de construire n° 0009 (Pierre MATTY) : refusé

Bien que l'ordre du jour ne soit pas épuisé, la séance est levée à 20h15 afin de mettre en place, compte tenu des conditions météorologiques exceptionnelles, les conditions d'accueil à la salle polyvalente nécessaires pour recevoir les automobilistes immobilisés par les congères de neige.

Le Maire

Michel JERDELET

